

ACTION URGENTE

UKRAINE. UN HOMME LIBÉRÉ, AU MOINS TROIS TOUJOURS DÉTENUS

Le journaliste Serhi Chapoval a été libéré le 18 mai et a retrouvé sa famille. Il reste encore trois otages au moins : le producteur de théâtre Pavel Iourov, son collègue Denis Grichtchouk et Igor Opria, un étudiant.

Serhi Chapoval a été enlevé le 26 avril après avoir tenté de se faire passer pour un membre d'un groupe armé local s'opposant au gouvernement de Kiev. Il a été détenu trois jours dans une pièce de deux mètres sur trois et nourri par intermittence. Parfois, il passait une journée entière sans eau car ses ravisseurs ne faisaient pas l'effort de parcourir le couloir : « Lorsque je demandais de l'eau, ils m'injuriaient. Si ça avait duré encore de nombreuses heures, je me serais jeté par la fenêtre. » Il a indiqué à Amnesty International qu'il avait été battu et torturé au moyen de décharges électriques au moment de son enlèvement par des membres de forces d'autodéfense armées et d'anciens agents de la police antiémeute ukrainienne. Il a été libéré par l'entremise de Viktor Medvedtchouk, personnalité politique et homme d'affaires ukrainien, qui lui a expliqué qu'il avait eu la chance de se trouver en haut d'une liste de 16 captifs.

Comme précédemment, nous vous demandons de vous adresser au groupe armé qui détient les otages à Sloviansk en utilisant les seules coordonnées dont nous disposons. Veuillez envoyer le texte ci-dessous en russe, de préférence, en français ou dans votre propre langue aux adresses électroniques ci-après, tirées du site officiel de la « République populaire de Donetsk » (<http://donetsk.gov.ua>), et aux services de sécurité ukrainiens.

Français : « Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude quant à la sécurité de Pavel Iourov, Denis Grichtchouk et Igor Opria, actuellement retenus captifs à Sloviansk, probablement aux côtés d'autres personnes. Je vous prie instamment de libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes retenues captives. Où qu'elles se trouvent, il importe de veiller à leur bien-être mental et physique et de veiller à leur libération. »

Russe : « Я хочу выразить озабоченность по поводу безопасности Павла Юрова, Дениса Грищука и Игоря Опри, которые в настоящее время содержатся в неволе в Славянске, как, возможно, и другие лица. Я настаиваю на немедленном освобождении всех захваченных лиц, без каких-либо условий. Где бы они ни находились, их свобода и их психическое и физическое благополучие должны быть полностью обеспечены. »

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 JUILLET 2014 À :

Courriel : hunta.resist@gmail.com

Courriel : abvgdasm@gmail.com

Copies à :

Directeur des services de sécurité

ukrainiens

Valentyn Nalyvaichenko

Director,

Security Services of Ukraine

Vul. Volodymyrska 35

Kiev

01034 Ukraine

Courriel : sbu_public@ssu.gov.ua

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Ukraine dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 123/14. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/EUR50/022/2014/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UKRAINE. UN HOMME LIBÉRÉ, AU MOINS TROIS TOUJOURS DÉTENUS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

À la suite de l'éviction du président Viktor Ianoukovitch, en février 2014, des manifestants de l'est de l'Ukraine (à majorité russophone) qui refusaient de reconnaître la légitimité du gouvernement provisoire de Kiev ont pris le contrôle de bâtiments officiels dans plusieurs villes, notamment à Donetsk, Sloviansk, Kramatorsk et Marioupol. Dans la plus grande ville de la région, Donetsk, des manifestants armés hostiles au gouvernement de Kiev ont proclamé la création de la « République de Donetsk » le 7 avril. Des groupes armés leur ont emboîté le pas dans d'autres villes.

À Sloviansk, des manifestants armés hostiles à Kiev ont commis une série d'enlèvements, y compris d'observateurs militaires envoyés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui ont depuis été libérés grâce à la médiation d'un délégué russe. Le 23 avril, lors d'une conférence de presse, Viatcheslav Ponomarev, qui s'est auto-proclamé « maire du peuple » de Sloviansk, a déclaré que certaines des personnes détenues étaient gardées comme « monnaie d'échange » et qu'il n'avait nullement l'intention de les laisser partir. Il a accusé le gouvernement de Kiev de détenir et de torturer ses « camarades ». Certains captifs ont déjà été libérés ou échangés.

Le 9 mai, un représentant d'Amnesty International s'est entretenu par téléphone avec la porte-parole de Viatcheslav Ponomarev. Celle-ci a affirmé que les hommes détenus n'étaient pas des otages mais des « espions présumés » et qu'il restait encore à décider des mesures à prendre à leur rencontre.

Les autorités de Kiev ont fait appel à la police et à l'armée pour tenter de reprendre le contrôle de Donetsk et des autres villes de l'est de l'Ukraine tombées aux mains de manifestants hostiles au régime. Les combats se sont poursuivis, faisant des dizaines de morts et de blessés dans les deux camps. Par ailleurs, les deux parties en présence détiennent, semble-t-il, des captifs.

Amnesty International s'est déclarée inquiète pour la sécurité de la population de l'est de l'Ukraine et a appelé l'attention du gouvernement provisoire de Kiev sur la privation illégale de liberté et les mauvais traitements dont sont victimes les personnes enlevées par des individus armés qui ont, de toute évidence, un lien avec les forces favorables au régime mais ne sont pas des fonctionnaires compétents ni des agents autorisés à exercer de tels pouvoirs (<http://amnesty.org/fr/library/info/EUR50/020/2014/fr>). D'autres éléments, notamment des séquences vidéos, font état de l'utilisation d'armes à feu par des membres des forces de sécurité fidèles à Kiev contre des manifestants sans arme. Ces agissements ont fait plusieurs victimes.

Noms : Pavel Iourov, Denis Grichtchouk, Igor Opria
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 123/14, EUR 50/025/2014, 28 mai 2014